

Mis en ligne  
7/03/2024



DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 28 février 2024**

**Membres en exercice : 15**  
**Présents : 13**  
**Représentés : 2**  
**Votants : 15**

Date de la convocation : 21/02/2024  
*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 28 février 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

**Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

**Représentés :** Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 28 février 2024  
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 05 mars 2024

**Objet : OPERATION 41626EP - RUE DES TERMES ARMOIRE 8 ET 9 - 13PL**

Madame le Maire présente le projet de *Renouvellement de l'éclairage public de la rue des Termes, l'allée des Termes et l'impasse des Tours sur l'armoire 8 et 9 et 13 points lumineux.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024,
- 3) s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- 4) Autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- 5) Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Energie (CEE) générés par l'opération.
- 6) Donne tous pouvoirs à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

RF  
CAHORS

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/03/2024  
046-214602732-20240228-DE\_2024\_08-DE

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*